

Qualification
pro.

Une formation, un métier

Véritable interface entre les différents acteurs de l'entreprise et ses parties prenantes (clients, fournisseurs, riverains, organismes publics et associatifs...), le titulaire du CQP Coordonnateur du Développement Durable participe à la prise en compte et à la mise en oeuvre des principes du développement durable dans la politique et la stratégie de l'entreprise.

Objectifs professionnels

Le coordonnateur du développement durable doit être capable de :

- . Etablir un diagnostic de l'organisation par rapport aux enjeux du développement durable
 - . Définir un plan d'action permettant d'intégrer le développement durable dans la politique de l'entreprise
- . Piloter le plan d'actions développement durable de l'entreprise
 - . Mettre en place le rapport d'activité des performances dans le domaine du développement durable
 - . Déployer des outils ou méthodes favorisant un comportement développement durable au sein de l'entreprise
- . Définir un processus de communication avec les parties prenantes
 - . Mettre en place les outils d'évaluation de la démarche et de la performance développement durable des parties prenantes
 - . S'assurer de l'intégration du développement durable dans le système de management existant (qualité ou environnement par exemple)

Débouchés

- . Chargé de Sécurité - Hygiène - Environnement
- . Manager du développement durable
- . Risk manager

Il sera en lien avec toutes les fonctions de l'entreprise : qualité, sécurité, environnement, ressources humaines, achat, gestion, production, management, marketing, commercial ; dans des secteurs variés au sein de moyennes ou grandes entreprises.

Validation

- . Une qualification professionnelle : Certificat de Qualification Professionnelle « Coordonnateur(trice) Développement Durable » ; délivrée par l'UIMM

RENTREE PREVUE EN NOVEMBRE

CANDIDATURE

1. Pré-inscription :

De janvier à décembre sur www.instic.fr

2. Entretien individuel de motivation :

prise de rdv au 04.72.72.01.01. Il vise à cerner la motivation pour la formation choisie et pour l'alternance.

3. Signature du contrat de professionnalisation :

Le candidat, admissible après l'entretien de motivation, doit signer un contrat de professionnalisation s'il a choisi de suivre la formation en alternance.

PUBLIC

- . Étudiants ou salariés titulaires d'une licence ou un BAC +3 équivalent dans le domaine tertiaire ou industriel.
- . Salariés d'entreprise titulaire du BAC et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum.

durée :
24 mois

CQP Coordonnateur dév. durable

Programme de formation

formation:
19 semaines

Gouvernance et pratiques managériales

- . Les enjeux du dév. durable pour l'entreprise
 - . Communication interne et externe
 - . Management transversal
- . Règlementation et veille réglementaire

Responsabilité environnementale et sécurité au travail

- . Eco-conception
- . Logistique, transport et stockage
- . Les défis d'une gestion de l'eau optimale
 - . Réduire ses impacts en termes de rejet atmosphérique
 - . Maîtriser sa consommation d'énergie
 - . Gérer ses déchets de manière durable
- . Maîtriser les impacts de son activité sur les sols
 - . Les enjeux de la sécurité
- . Ergonomie, troubles musculo-squelettiques
 - . Les risques dans l'entreprise

Responsabilités sociétale et économique de l'entreprise

- . Transport des salariés, accessibilité
- . Relation de l'Homme au travail
- . Emploi, compétences, formation
- . Intégration territoriale de l'entreprise
- . Relations commerciales, risques économiques et politiques d'achat
- . Production et politique de tarification
- . Coûts et investissements
- . Contrôle et pérennité

Mise en œuvre de la politique Développement Durable

- . Stratégie et politique du dév. durable
- . Relations avec les parties prenantes
- . Conduite de projet

Le contrat de professionnalisation

Avantages du contrat avec INSTIC

- . Les frais de formation sont pris en charge par l'entreprise avec le concours de son OPCA.
 - . INSTIC assure la mise en place du contrat avec l'entreprise.
 - . INSTIC organise et gère le montage administratif du dossier.
 - . INSTIC réalise un suivi pédagogique.

Organisation et statut durant la formation

L'alternance

- . 3 semaines en entreprise, 1 semaine en formation.
- . Les périodes en entreprise et à l'école se succèdent pour constituer des phases pédagogiques.
- . L'alternant a le statut de salarié de l'entreprise avec un contrat de travail.



Suivi individualisé:
classe de 12 élèves maximum.



Temps partiel : **stage alterné** durant la formation.



Matériel informatique
et support mis à disposition des élèves.

Cette formation peut-être également préparée en formation continue, en formation individuelle ou congé individuel de formation (CIF), en collaboration avec le centre CTI Formation.